

*Initiatives ministérielles*

devaient le faire pendant le congé d'été. Alors que le reste des députés prenaient des vacances ou travaillaient dans leur circonscription, ils ont dû entendre des témoins—je suis fort aise que nous ayons au moins consenti à faire comparaître des témoins—et étudier je ne me souviens plus combien de pages, mais je sais que c'est un projet de loi énorme. J'avais pourtant noté le nombre de pages, qui m'a beaucoup impressionnée. Nous débattons d'un projet de loi de 113 pages qui comporte 128 articles. C'est considérable.

Les amendements que nous débattons aujourd'hui à l'étape du rapport portent sur les questions soulevées par mes collègues, les députés de Notre-Dame-de-Grâce et de Thunder Bay—Nipigon, et se rapportent au visa. D'après mon expérience de députée, je puis vous dire que j'ai eu tellement de refus de visas que ça en est devenu presque gênant. On dirait qu'il y a plus de refus dans le cas de gens venant de pays comme le Sri Lanka, l'Inde, le Bangladesh ou la Russie. Cela a quelque chose de déplorable, car ce sont des pays dont les ressortissants souffrent davantage que ceux d'autres pays quand ils se font refuser un visa pour rendre visite aux membres de leur famille.

Il y a un cas dont je me suis occupée aujourd'hui avec notre consulat et notre consul général à New York. C'est avec beaucoup d'exaspération que j'ai discuté avec nos représentants là-bas. Je dois dire que j'ai été très impressionnée par la qualité du service que j'ai reçu et j'ai remarqué particulièrement les efforts de M. John Baker qui a été très obligeant et m'a semblé très gentil.

Néanmoins, il était mal renseigné sur les documents qu'il examinait. Je ne veux pas dire qu'il faisait preuve d'hypocrisie, mais il était très difficile d'essayer de résoudre le problème d'une famille sikh de ma circonscription qui avait la joie de célébrer le mariage de leur fille qui venait d'être reçue médecin avec un collègue médecin. Le mariage avait lieu à New York. Le chef de famille, un homme riche et un membre très respecté de notre communauté, avait invité aux noces son frère et la famille de ce dernier.

Seul le frère avait l'intention de venir; il s'est donc présenté à nos bureaux à New Delhi pour demander un visa de visiteur qui lui fut rapidement refusé. Sa demande était rejetée, et c'était une grande déception pour la famille. Il s'est ensuite rendu à l'ambassade des États-

Unis où il a très rapidement obtenu un visa. Il est descendu d'avion à New York.

Le mariage a eu lieu dimanche dernier. J'adresse mes félicitations à M. Gill et à sa famille et je formule le vœu que le jeune couple mène une très heureuse vie conjugale.

Son frère qui est maintenant en Amérique voudrait bien venir de New York à Montréal pour visiter le reste de la famille. Il s'est donc présenté encore une fois à nos bureaux pour expliquer son cas, accompagné de son frère qui est citoyen canadien et qui lui servait d'interprète. Les fonctionnaires de l'immigration ou du consulat disent qu'ils lui ont probablement accordé une entrevue de dix minutes, mais mon ami a plutôt l'impression qu'on les a reçus cinq minutes. Il dit que ça lui a paru une minute, mais que l'entrevue a peut-être duré cinq ou sept minutes. «Ils ne m'ont même pas écouté», m'a-t-il dit. «Ils n'ont pas écouté quand je leur ai dit que j'avais une lettre de la banque attestant des biens de mon frère. J'ai une lettre de la banque qui atteste les terres que cet homme possède. J'ai une lettre qui explique qu'il est marié et qu'il a deux enfants.» Sa fille fait actuellement une maîtrise à l'Université de New Delhi; il a une famille et des obligations. Il est riche et bien établi dans son pays. Il veut simplement venir ici en visite.

D'après l'évaluation que j'ai reçue, cet homme n'a aucune raison de vouloir retourner en Inde. Il n'aurait aucun lien dans son pays d'origine, aucune raison d'y retourner et, de ce fait, il ne semble pas constituer un bon risque. Franchement, j'estime que c'est une question de jugement personnel. Premièrement, la décision n'est fondée sur aucun critère. Deuxièmement, elle est inhumaine, puisqu'il y a, dans la vie, des moments de joie que l'on voudrait partager avec ses proches.

Je vois d'un très bon œil les amendements proposés et j'espère que le gouvernement acceptera d'inclure dans le projet de loi certains critères qui serviront de lignes directrices aux agents des visas travaillant outre-mer dans des bureaux bondés. Les décisions ne seront alors plus arbitraires, et il existera des lignes directrices. En fait, certaines décisions seront prises, et l'on n'aura plus à porter de jugement subjectif sur le risque que présente une personne de se soustraire à la procédure d'immigration habituelle pour venir ici et peut-être demander le statut de réfugié, alors que ce n'est absolument pas son intention.